

Examens pour l'obtention du brevet en 1948

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **77 (1948)**

Heft 6-7

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Examens pour l'obtention du brevet en 1948

Les examens pour l'obtention du brevet de capacité pour l'enseignement primaire auront lieu, cette année, dans l'ordre suivant :

Epreuves écrites, pour les candidats des deux langues, deuxième série, à Fribourg, école secondaire de jeunes filles, Gambach, les 1^{er}, 2 et 3 juillet.

Epreuves spéciales, le jeudi 15 juillet.

Epreuves orales, pour les deux séries, les vendredi et samedi 16 et 17 juillet.

Examens des candidates au diplôme de maîtresse d'ouvrage manuel, le vendredi 16 juillet.

Les demandes d'inscription, avec les pièces ou les renseignements prévus par le règlement, ainsi que le tableau des notes de classe, doivent être remis au bureau de la Direction de l'Instruction publique pour le *samedi 19 juin* au plus tard.

Les droits d'inscription seront acquittés pour la même date au compte de chèques postaux IIa 32, Direction de l'Instruction publique, Fribourg.

Voici quelques précisions concernant la limitation du programme de cette année :

1. *Instruction religieuse* :

1^o *Religion*. C. La morale chrétienne. — D. La liturgie catholique.

2^o *Histoire de la religion*. Nouveau Testament. — Histoire de l'Eglise : depuis la fondation des Bénédictins jusqu'à la fin du programme.

2. *Pédagogie* :

Il est prévu un examen écrit de psychologie combiné avec un examen de pédagogie théorique, de méthodologie ou d'hygiène scolaire.

3. *Langue maternelle* :

a) section française : Diction et interprétation de textes : Racine, Bérénice, collection « Larousse ».

Littérature : Les principes de la versification classique d'après Malherbe et Boileau. — L'art poétique de Verlaine.

La préparation du classicisme : Malherbe, Rambouillet, Corneille. Les classiques : Pascal, Bossuet, Molière, Racine, La Fontaine, Boileau, M^{me} de Sévigné. — Les souffles nouveaux : M^{me} de Staël, Chateaubriand, de Maistre. — Le réalisme : Balzac, Flaubert, Daudet.

N. B. Apprécier et caractériser les principes littéraires et les auteurs au moyen de textes présentés comme exemples.

b) section allemande : Text und Lesen : Goethe, Egmont. — Literaturkunde : Hildebrandslied ; Höfische Epik ; Der Minnesang ; Die Barokdichtung ; Goethe ; Uhland ; Mörikse ; Droste-Hulshoff ; Grillparzer ; Gottfried Keller ; C. F. Meyer ; Federer.

4. *Mathématiques* : selon le programme.

5. *Seconde langue* :

Selon le programme publié dans la partie officielle du *Bulletin pédagogique* du 15 octobre 1947.

6. *Histoire — Instruction civique — Géographie* :

1^o Histoire : générale et suisse, depuis les origines de la Confédération suisse aux régimes oligarchiques en Suisse inclusivement. — La première guerre mondiale ; le Traité de Versailles ; la Société des Nations et la Suisse.

2^o Instruction civique (aussi pour les candidates) : La commune, la paroisse, le canton. L'Etat, son but, ses ressources.

3^o Géographie : A. Le système planétaire. — C. Géographie humaine. — D. L'Amérique et l'Océanie. — E. La Suisse, alinéa : Le climat et les étages de végétation. — La population, les langues, les religions. — Les cantons situés dans le Jura et le Plateau.

7. *Sciences physiques et naturelles* :

Limitation à la physique, selon art. 40, § VII du nouveau règlement.

8. *Branches graphiques* : selon le nouveau programme.

Observations :

1^o les notes de classe doivent être attribuées selon le nouveau règlement, art. 40 ;

2^o les notes de classe par groupe de branches ne sont pas prises en considération si elles s'écartent trop des moyennes du jury des examens.

Donnant suite au désir exprimé, en avril dernier, par MM. les inspecteurs scolaires, le diplôme des cours complémentaires sera réimprimé prochainement.